FEDERATION ALGERIENNE DE VOLLEYBALL

COMMISSION FEDERALE DES REGLEMENTS QUALIFICATION ET DISCIPLINE

PV CFRQD N° 22 DU 02/12/2021

ETAIENT PRESENTS : MRS HAMDI ABDENNEBI // TAMATARTAZA MOHAND

Délibérations

AFFAIRE N° 01 :

-Vu le dépôt du dossier de prêt par le club E.S.Djelfa en date du 02/12/2021

-Vu les R/G de la FAVB et notamment l'article 52

La commission décide

N°	NOMS ET PRENOMS	CAT	CLUB D'ORIGINE	CLUB D'ACCUEIL	DATE DE QUALIF	OBS
01	GUESSOUM ABDERAHIM	S/H	ARBAB	ESD	03/12/2021	PRET

AFFAIRE N° 02 :

-Vu le PV N° 14 de la CFRQD du 09/11/2021.

-Vu la qualification de la joueuse BENELKADI SARRA en date du 05/11/2021 au club HMVB S/D (prêt 2021/2022) conformément à l'article 52 des R/G de la FAVB.

-vu le non paiement des droits de prêt par le club HMVB conformément aux barèmes financiers des R/G de la FAVB et l'article 37 des R/G de la FAVB.

La commission décide

Art 01 : annulation de la qualification de la joueuse BENELKADI SARRA au niveau du club HMVB S/D pour la saison sportive 2021/2022 conformément a l'article 34 des R/G de la FAVB.

Art 02 : la joueuse* BENELKADI SARRA *reste qualifiée au niveau de son club d'origine NRS pour la saison sportive 2021/2022.

AFFAIRE N° 03 :

-Vu le dépôt du dossier du joueur ATHMANI OMAR par le club CSS en date du 01/12/2021

-Vu les R/G de la FAVB et notamment l'article 48.

La commission décide

Art 01 : le joueur ATHMANI OMAR est qualifié en nouvelle licence A au club CSS a partir du 02/12/2021

LE 02/12/2021

LE PRESIDENT DE LA CFRQD

ABDENNEBI HAMDI